



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-17-2019

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019, le *Règlement numéro 1841-17-2019* modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de permettre dans la zone Cbb-3 l'habitation « multifamiliale 17 à 50 logements – H33 » et d'augmenter le nombre d'étages permis à 4 étages maximum.

Ledit règlement a pour principaux objets :

- a) D'augmenter la hauteur des bâtiments à 4 étages dans la zone Cbb-3;
- b) De permettre, dans la zone Cbb-3 l'usage « Multifamiliale 17 à 50 logements – H33 ».

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 17 septembre 2019. Ce règlement entre en vigueur en date du 17 septembre 2019 et est disponible pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 2 octobre 2019.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA